

## ANNEXE 1

Circulaire n°2021 - 098 du 9 décembre 2021

**Titre : Mutation inter-académique des AAE, SAENES, mutation nationale des MEN et des CTSSAE**

<b>CALENDRIERS DES OPERATIONS DE MUTATIONS 2022</b>	
<b>Saisie des vœux</b>	Du jeudi 2 au jeudi 30 décembre 2021
<b>Editions des confirmations et envoi du dossier par l'agent aux services académiques (confirmations et justificatifs)</b>	Du vendredi 31 décembre 2021 au mercredi 5 janvier 2022 inclus
<b>Date de limite de réception des confirmations par les services académiques</b>	Mercredi 12 janvier 2022
<b>Mouvement sur Poste Profilé (PPr) Date de limite de réception des dossiers (confirmation + annexe M2b + lettre de motivation + CV + CREP 2020/2021) par les services académiques</b>	Mercredi 12 janvier 2022
<b>Affichage de l'état de la demande de mutation sur AMIA (avis)</b>	Mardi 1 <sup>er</sup> février 2022
<b>Entretien avec les structures d'accueil (PPR)</b>	Jusqu'au jeudi 17 février 2022
<b>Retour des classements des candidatures PPr par les structures</b>	Vendredi 11 février 2022
<b>Affichage des caractéristiques de la demande de mutation sur poste non profilé et sur poste fléché (priorité légale et critères supplémentaires validées par la DGRH C2-1)</b>	Mercredi 9 mars 2022
<b>Demande écrite de correction</b>	Jusqu'au mercredi 23 mars 2022 inclus
<b>Examen des demandes de corrections et informations aux agents de la suite réservée à leurs demandes</b>	Jusqu'au vendredi 25 mars 2022 inclus
<b>Résultats des opérations de mutation</b>	Jeudi 31 mars 2022